

Délibération du Conseil municipal

Séance du 5 mai 2026

Le cinq mai deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

AUMIAUX Nathalie, BARON-GUICHARD Bruno, BEAUCLAIR Sophie, BOISDRON Patrick, CAILLÉ Olivier, CHOUTEAU Maxime, CORBILLON Christine, DANILO Dominique, DEGAS Stéphanie, DELETANG Claire, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LAMBERT Christophe, LANDREAU Elodie, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry MARCHAND Anthony, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PRÉVOT Stéphanie, PUSHPARAJ Emilie, RAYMOND AUGIER Florence, ROSAENZ Fabienne, SAMBA Jessica, VERGARA José

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

COLLOBERT Albane	à PUSHPARAJ Emilie
FAOUZI Chloé	à GUIBERT Vincent
LECACHEUR Julien	à BEAUCLAIR Sophie
PLASSON Shainon	à DEGAS Stéphanie
REGRAGUI Sidi Kamal	à LANDREAU Elodie
ROCHAIS Philippe	à CORBILLON Christine

Absent excusé

DESOEUVRE Robert

Secrétaires de séance

CHOUTEAU Maxime, DANILO Dominique

Convocation adressée le 29 avril 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 7 mai 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE0505-04 | Administration générale – Election d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

E-Collectivités, auquel la ville des Ponts-de-Cé adhère depuis mai 2024, est un syndicat mixte régional dédié au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique. Il propose des solutions numériques (clés de signature, plateforme pour l'envoi des convocations et le contrôle de légalité, logiciel anti-spam, ...) à des tarifs avantageux pour ses plus de 1 000 collectivités adhérentes.

L'ensemble des représentants de communes élus seront appelés à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués du collège des communes (10 titulaires et 10 suppléants).

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la délibération 24SE1405-09 du 14 mai 2024, portant adhésion au syndicat e-collectivités,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que le Conseil municipal doit procéder à l'élection de son représentant au sein du syndicat mixte e-collectivités,

Le Maire indique au Conseil municipal que Mme Sophie BEAUCLAIR est candidate.

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide, à la suite d'un vote à scrutin public à la demande unanime de ses membres, de nommer Mme Sophie BEAUCLAIR représentante de la ville des Ponts-de-Cé au syndicat mixte e-collectivités.**

VOTE			
En exercice	33	POUR	32
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	6	ABSTENTION	0
Pris part au vote	32	TOTAL	32

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

